



## Déclaration liminaire à la CAPD du 2 juin 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les résultats de la première phase du mouvement montrent que plus de 46% des participants obtiennent une nouvelle affectation, dont 52 collègues sur vœu géographique. Après plusieurs années difficiles, la situation tend à s'améliorer. La diminution du nombre de fermetures de postes en est pour partie responsable. Afin d'accentuer cette tendance, il faut maintenant plus de créations de postes : maîtres surnuméraires, remplaçants, adjoints...

Cependant, une réelle inquiétude demeure face au vœu géographique obligatoire. En effet, comme nous le dénonçons depuis plusieurs années, l'affectation sur ce type de vœu pose problème. En obtenant une affectation à TD sur un poste non souhaité, la plupart d'entre eux demandera de participer au second mouvement. Ils perdent alors leur poste obtenu à TD. Nous avons anticipé cette situation en groupe de travail et nous avons de nouveau réitéré la demande de suppression de cette obligation de formuler un vœu géographique. Les collègues doivent pouvoir choisir de postuler ou non sur ce type de vœux. Le SNUipp-FSU vous demande de considérer avec bienveillance les demandes de participation au deuxième mouvement des collègues concernés par ce type d'affectation, envoyées dans un délai raisonnable.

Concernant l'accès à la Hors Classe, le quota académique continue d'augmenter, passant désormais à 4,5 % du nombre de collègues promouvables. Cette année le barème a évolué, attribuant aux collègues exerçant en REP+ ou en politique de la Ville 2 points supplémentaires. Nous avons alerté les services concernant la politique de la Ville et il apparaît qu'aucun collègue ne serait concerné. Or, un poste référent « politique de la ville » est attribué au mouvement et les collègues ont des réunions « politique de la ville ». Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les collègues des quartiers d'Amiens et d'Abbeville qui figurent dans la liste parue au moment de l'attribution de cette appellation n'ont pas accès aux points supplémentaires pour la Hors Classe ?

Concernant les nouveaux programmes élémentaires, le SNUipp-FSU s'interroge sur l'organisation de la consultation de ceux-ci. Les enseignants de maternelle ont obtenu une matinée libérée pour réfléchir ensemble sur le projet de programme et ils ont bénéficié d'une animation pédagogique sur ce thème. Pourquoi les enseignants d'élémentaire n'ont-ils pas bénéficié des mêmes conditions de concertation ?

D'autre part, toujours sur les programmes de cycle 3, des collègues sont inquiets quant à l'organisation de la concertation école /collège. Les enseignants de primaire et ceux de sixième vont devoir établir de nouvelles programmations. Cela engendra des différences de traitement entre les enseignants. Si nos homologues du secondaire sont rémunérés pour leurs réunions, il n'en est pas de même pour ceux du 1<sup>er</sup> degré. Nous sommes conscients de l'importance de cette liaison école/collège et nous ne voudrions pas qu'elle soit perturbée par cette inégalité. Il n'est pas envisageable de mener cette réflexion sur le temps de concertation des écoles. Des animations pédagogiques sur ce sujet nous semblent indispensables, pourquoi ne pas les associer à ce temps de travail avec le collègue ?

Le SNUipp-FSU vous demande pour l'année qui vient, de permettre aux enseignants de participer à ces concertations soit sur du temps de formation pédagogique en circonscription, soit sur du temps élèves avec remplacement.

Concernant Magistère, nous vous remettons une demande d'audience intersyndicale afin de vous expliciter les raisons du rejet par les enseignants de cette formation.

Nous vous alertons sur le fait que les brigades et zils n'ont, à ce jour, pas reçu les modalités de récupération des heures supplémentaires effectuées dans le contexte de l'installation des rythmes scolaires.

Les écoles vont devoir réécrire leur règlement intérieur. Celui-ci peut être un point d'appui pour les équipes en direction des municipalités pour obtenir de meilleures conditions de travail. Par contre, le document est si volumineux qu'aucune école ne pourra l'utiliser en l'état pour les parents. Un cadre plus concis est nécessaire.